

<https://ecoleetsociete.se-unsas.org/Indemnite-E3C-un-premier-pas-mais-ne-pas-en-rester-la>



école & société

# Indemnité E3C : un premier pas mais ne pas en rester là

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : jeudi 5 décembre 2019

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

Le ministère a enfin annoncé la création d'une indemnité de contrôle continu au comité de suivi de la réforme du lycée. Celle-ci sera de 50 euros par « groupe de copies », ce qui est encore insuffisant.

Le SE-Unsa revendique une reconnaissance à la hauteur de la charge de travail.

Dès mars 2018, le SE-Unsa a revendiqué et obtenu le principe de cette indemnité ([voir notre courrier au ministre](#)). [Notre pétition pour réclamer la création de cette indemnité](#) a recueilli plusieurs milliers de signatures chez les enseignants de lycée.

Nous sommes revenus régulièrement à la charge pour faire reconnaître le surcroît de travail engendré par les E3C et compenser la perte en 2021 des indemnités d'examen pour les disciplines du tronc commun.

Enfin, le Directeur général de l'Enseignement scolaire a fait une première annonce au comité de suivi du 4 décembre avec la création d'une indemnité forfaitaire de 50 euros par session pour un groupe de copies correspondant à environ une division.

Pour le SE-Unsa, ce montant ne peut être que provisoire.

C'est pourquoi Le SE-Unsa a immédiatement demandé la réunion d'un groupe de travail pour obtenir :

- Un cadrage de la distribution des groupes de copies pour assurer une charge de travail comparable entre les correcteurs qui percevront cette indemnité forfaitaire.
- Une réévaluation de cette indemnité en insistant sur le fait que les enseignants n'ont plus de temps libéré pour corriger. Dès l'an prochain le ministère ne versera plus d'indemnités d'épreuves terminales dans les disciplines de tronc commun.
- La prise en compte des variations du nombre de copies (LV rare, EDS abandonné en fin de première) pour un traitement équitable des correcteurs.

Pour le SE-Unsa, a minima, aucun professeur de tronc commun ne doit perdre financièrement au changement et l'accroissement de la charge de travail doit être reconnue. C'est ce qu'il portera dans les négociations à venir.